

Image not found or type unknown



Dans quels cas faut-il dissoudre une SARL ?

Fiche pratique publié le 16/09/2013, vu 475 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)

De nombreuses circonstances peuvent aboutir à la dissolution d'une SARL. La dissolution d'une SARL peut en effet résulter d'un texte légal, d'une décision du juge ou des associés ou enfin d'une situation prévue par les statuts.

La SARL se trouve dissoute de plein droit par l'expiration de la durée pour laquelle elle a été constituée, sauf si les associés ont décidé de la proroger.

La SARL prend également fin lorsque les statuts prévoient l'exercice d'une activité déterminée et que celle-ci cesse de l'exercer, sans possibilité de régularisation.

Pour en savoir plus : http://www.assistant-juridique.fr/cas_dissolution_sarl.jsp